

## COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EXTRAORDINAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE

L'An Deux Mille Vingt et le 26 février à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, légalement convoqué le 18 février 2020 par Monsieur Henri LEMOIGNE, Président, s'est réuni dans la salle communale Saint-Cloud à Lessay.

Nombre de conseillers titulaires et suppléants : 80  
 Nombre de conseillers titulaires : 61

Nombre de conseillers titulaires présents : 31  
*Suppléants présents :* 0  
**Nombre de pouvoirs :** 2

**Nombre de votants :** 33

**Mr Alain AUBERT a donné pouvoir à Mme Michèle BROCHARD et Mr Stéphane LEGOUEST a donné pouvoir à Mr Olivier BALLEY.**

**Etaient présents et pouvaient participer au vote :**

|                     |   |                             |                                |                             |
|---------------------|---|-----------------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| Auxais              | Jacky LAIGNEL, absent                     | Millières                   | Raymond DIENIS                 |                             |
| Bretteville sur Ay  | Guy CLOSET                                |                             | Nicolle YON                    |                             |
| Créances            | Michel ATHANASE                           | Montsenelle                 | Gérard BESNARD, absent         |                             |
|                     | Christine COBRUN, absente                 |                             | Joseph FREMAUX, absent         |                             |
|                     | Anne DESHEULLES                           |                             | Denis LEBARBIER, absent        |                             |
|                     | Christian LEMOIGNE                        |                             | Thierry RENAUD                 |                             |
|                     | Henri LEMOIGNE                            |                             | Nay                            | Daniel NICOLLE, absent      |
| Doville             | Daniel ENAULT                             | Neufmesnil                  | Simone EURAS, absente, excusée |                             |
| Feugères            | Rose-Marie LELIEVRE                       | Périers                     | Gabriel DAUBE, absent          |                             |
| Geffosses           | Michel NEVEU                              |                             | Odile DUCREY                   |                             |
| Gonfreville         | Vincent LANGEVIN, absent                  |                             | Marc FEDINI                    |                             |
| Gorges              | David CERVANTES                           |                             | Marie-Line MARIE, absente      |                             |
| La Feuillie         | Philippe CLEROT                           |                             | Damien PILLON                  |                             |
| La Haye             | <b>Alain AUBERT, absent, pouvoir</b>      |                             | Pirou                          | José CAMUS-FAFA             |
|                     | Eric AUBIN                                |                             |                                | Jean-Louis LAURENCE, absent |
|                     | Olivier BALLEY                            | Laure LEDANOIS              |                                |                             |
|                     | Michèle BROCHARD                          | Noëlle LEFORESTIER          |                                |                             |
|                     | Jean-Pierre DESJARDIN, absent             | Raids                       | Jean-Claude LAMBARD, absent    |                             |
|                     | Jean-Paul LAUNEY                          | Saint Germain sur Ay        | Christophe GILLES              |                             |
|                     | Alain LECLERE                             |                             | Thierry LOUIS                  |                             |
|                     | <b>Stéphane LEGOUEST, absent, pouvoir</b> | Saint Germain sur Sèves     | Michel MESNIL, absent          |                             |
| Jean MORIN, absent  | Saint Martin d'Aubigny                    | Michel HOUSSIN, absent      |                                |                             |
| Le Plessis Lastelle |   | Daniel GUILLARD             | Joëlle LEVAVASSEUR, absente    |                             |
| Laulne              | Denis PEPIN, absent                       | Saint Nicolas de Pierrepont | Patrick FOLLIOU, absent        |                             |
| Lessay              | Michel COUILLARD                          | Saint Patrice de Clajds     | Jean-Luc LAUNEY                |                             |
|                     | Hélène ISABET, absente                    | Saint Sauveur de Pierrepont | Jocelyne VIGNON, absente       |                             |
|                     | Jeannine LECHEVALLIER, absente            | Saint Sébastien de Raids    | Loïck ALMIN, absent            |                             |
|                     | Roland MARESCQ                            | Varenguebec                 | Evelyne MELAIN, absente        |                             |
|                     | Claude TARIN, absent, excusé              | Vesly-Gerville              | Michel FRERET                  |                             |
| Marchésieux         | Anne HEBERT, absente                      |                             | Jean LELIMOUSIN, absent        |                             |
|                     | Gérard TAPIN, absent                      |                             |                                |                             |

**Secrétaire de séance : Michèle BROCHARD**

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

### **Désignation d'un(e) secrétaire de séance :**

Madame Michèle BROCHARD est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des votants.

### **GEMAPI : Validation de la stratégie et du plan d'actions élaborés dans le cadre de la démarche « Notre Littoral Pour Demain »**

DEL20200226-047 (8.8)

Après les dégâts occasionnés par la tempête Xynthia en 2010, la mise en place de Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) à l'échelle du territoire français et la révision de la Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte (2012), la Région a lancé en 2014 l'appel à projets « Notre littoral pour demain ».

Cet appel à projets, depuis étendu à la Haute-Normandie, vise à mobiliser et soutenir les élus du littoral pour qu'ils s'engagent vers une gestion durable de la bande côtière, à moyen et long terme, en prenant en compte les changements climatiques à une échelle géographique suffisante et cohérente, et en concertation avec les acteurs socio-économiques et la population concernés.

Sur la côte ouest du Cotentin, pour agir à une échelle cohérente, c'est-à-dire la cellule hydro-sédimentaire comprise entre le cap de Flamanville et la pointe du Roc à Granville, trois collectivités (le syndicat mixte du Pays du Cotentin, le syndicat mixte du Pays de Coutances et la Communauté de Communes Granville Terre et Mer) ont décidé de s'unir par le biais d'un groupement de commandes, coordonné par le syndicat mixte du Pays de Coutances, pour répondre à cet appel à projets.

Avec les fusions de collectivités, la maîtrise d'ouvrage est aujourd'hui constituée par la Communauté d'Agglomération du Cotentin et les Communautés de Communes Côte Ouest Centre Manche, Coutances Mer et Bocage et Granville Terre et Mer. Le groupement de commandes est depuis coordonné par la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage.

L'une des caractéristiques principales de ce projet réside dans la pluralité des partenaires associés et des publics consultés. Ainsi, les partenaires financiers sont la Région et l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour la prestation du groupement de bureaux d'études désigné afin d'accompagner la maîtrise d'ouvrage, mais aussi l'Europe, via les fonds LEADER, pour les frais d'animation et pour les outils de sensibilisation.

Les partenaires techniques sont nombreux : la Région Normandie, l'AESN, le Conseil départemental, le SyMEL, le Réseau d'Observation du Littoral Normand et des Hauts-de-France (ROL), le Conservatoire du littoral, le PNR des marais du Cotentin et du Bessin, les services de l'Etat, l'Université de Caen, l'Institut Régional de Développement Durable (IRD2), l'IFREMER, le SMEL, le BRGM et l'ARS.

Les partenaires socio-économiques sont les chambres consulaires, le comité régional de la conchyliculture, le comité régional des pêches et les représentants du tourisme.

La société civile est également incluse dans la démarche avec les associations d'utilisateurs du littoral, les associations de propriétaires fonciers et les associations à vocation environnementale.

La démarche s'est construite en trois phases :

- Une phase d'appropriation collective des enjeux et des prérequis.  
Afin de poursuivre la démarche, un groupement de bureaux d'études, constitué par Rouge Vif Territoires, Antéa Group, Climate Action Consulting associés à un avocat spécialisé, a été retenu après consultation en mars 2016 pour un coût global de l'ordre de 180 000 euros HT, financés à 80 % par la Région et l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le reste à charge étant partagé entre les différents EPCI portant la démarche.
- Une phase de diagnostic réalisée en deux phases, entre le mois de juillet 2016 et le mois de juin 2018, avec d'une part la réalisation du diagnostic territorial à partir des données existantes et, d'autre part le partage du diagnostic avec une présentation au grand public.
- Une phase d'écriture de la stratégie et du plan d'actions à moyen et long terme. Il s'agissait de construire une stratégie d'avenir avec différents scénarios et d'envisager les options les plus adaptées sur une vision à 20, 50 et 100 ans. Suivant les scénarios choisis, un plan avec des actions transversales et des actions localisées a été décliné à l'échelle de la « côte des havres ». Cette phase s'est déroulée entre juillet 2018 et décembre 2019.

Au cours de cette dernière période, plusieurs ateliers territoriaux ont été organisés pour travailler sur les scénarios et les modes de gestion possibles. S'en sont suivies plusieurs réunions du COPIL et du comité technique qui ont permis de formuler des orientations stratégiques, validées au mois de juillet 2019.

Le plan d'actions a ensuite été construit au cours des travaux des différentes instances en déclinant ces orientations. Il est constitué d'actions transversales, à mettre en œuvre sur l'ensemble de la cellule hydro sédimentaire, et d'actions localisées sur les différents territoires des EPCI.

Ce plan d'actions a été présenté en COPIL le 26 novembre 2019 puis validé le 9 décembre 2019 par le COPIL.

Considérant que la stratégie locale doit être portée par les collectivités territoriales avec une volonté politique de partager un diagnostic et de conduire un projet avec l'ensemble des acteurs concernés par la gestion de la bande côtière,

Considérant que cette stratégie débouche sur la coordination et la planification d'actions locales de gestion de la bande côtière dans un programme d'actions unique, articulé avec les documents réglementaires (PPRL, PLUi et SCOT),

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité absolue des votants, (une abstention de Monsieur Daniel ENAULT) décide de :

- valider la stratégie élaborée dans le cadre de la démarche « Notre Littoral Pour Demain » telle que retranscrite dans les orientations suivantes :

| <b><u>Orientations stratégiques</u></b>                                |   |
|--|---|
| <b>Orientations traduites par des modes de gestion territorialisés</b> |   |
| O.1  | Assurer la protection du littoral sans augmenter les enjeux dans les zones à risques                              |
| O.2  | Favoriser l'adaptation des logements, des activités et des équipements pour augmenter la résilience du territoire |
| O.3  | Prévoir la relocalisation des activités et des équipements situés en zone à risques                               |
| O.4  | Encourager la relocalisation des logements situés en zone à risques   |

| <b>Orientations d'accompagnement</b> |   |
|--------------------------------------|---|
| O.5                                  | Mettre en œuvre une gouvernance élargie à l'échelle de l'ensemble de la cellule hydro sédimentaire  |
| O.6                                  | Poursuivre et développer la connaissance sur l'évolution du trait de côte, la dynamique des havres, les remontées de nappe et la salinisation dans les zones basses du littoral |
| O.7                                  | Engager un vaste effort de sensibilisation pour créer une dynamique d'acceptation du changement   |
| O.8                                  | Poursuivre et assurer les conditions de partenariat et de solidarité entre les territoires  |
| O.9                                  | Impulser un chantier juridique / règlementaire / urbanistique à l'échelle locale et nationale pour permettre la mise en œuvre de la stratégie                                   |

- valider le plan d'actions transversales élaborées dans le cadre de la démarche « Notre Littoral Pour Demain » tel que décrit ci-après :

| <b>Numéro de l'action</b>            | <b>Libellé de l'action</b>  | <b>Priorité</b> |
|--------------------------------------|---|-----------------|
| <b><u>Action transversale 1</u></b>  | <b>Intégrer aux SCoT et PLUi les zones à risques identifiées à travers le diagnostic "Notre littoral pour demain" et veiller à la non-urbanisation des parcelles concernées</b> | <b>1</b>        |
| <b><u>Action transversale 2</u></b>  | <b>Organiser des groupes de travail sur la problématique du caravaning-sauvage</b>  | <b>3</b>        |
| <b><u>Action transversale 3</u></b>  | <b>Travailler en liaison et complémentarité du futur PPRL entre Agon-Coutainville et Saint-Germain-sur-Ay</b>   | <b>2</b>        |
| <b><u>Action transversale 4</u></b>  | <b>Définir et prioriser les zones pouvant faire l'objet d'une adaptation du bâti là où la relocalisation n'est pas nécessaire à court et moyen termes</b>                       | <b>1</b>        |
| <b><u>Action transversale 5</u></b>  | <b>Identifier les biens qui doivent être relocalisés et préciser les échéances retenues tout en constituant des réserves foncières susceptibles de les accueillir</b>           | <b>1</b>        |
| <b><u>Action transversale 6</u></b>  | <b>Proposer un accompagnement personnalisé aux propriétaires et aux entreprises concernés par la relocalisation</b>   | <b>2</b>        |
| <b><u>Action transversale 7</u></b>  | <b>Encourager l'adaptation des pratiques agricoles aux risques littoraux</b>  | <b>1</b>        |
| <b><u>Action transversale 8</u></b>  | <b>Promouvoir des démarches pilotes et expérimentales en partenariat avec les universités, les organismes de recherche et les services de l'État</b>                            | <b>2</b>        |
| <b><u>Action transversale 9</u></b>  | <b>Étudier l'opportunité de désensabler les havres de la côte ouest, au regard des risques littoraux et des impératifs écologiques</b>  | <b>1</b>        |
| <b><u>Action transversale 10</u></b> | <b>Mettre en place des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) sur l'ensemble des communes littorales</b>   | <b>1</b>        |
| <b><u>Action transversale 11</u></b> | <b>Redéfinir les voies d'accès à la mer et les sentiers littoraux en tenant compte des risques naturels</b>   | <b>1</b>        |
| <b><u>Action transversale 12</u></b> | <b>Contribuer à l'adaptation de l'aménagement et de l'offre touristique au regard des risques littoraux</b>   | <b>3</b>        |
| <b><u>Action transversale 13</u></b> | <b>Poursuivre et intensifier les échanges entre territoires ayant participé à la redéfinition de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte</b>                | <b>2</b>        |
| <b><u>Action transversale 14</u></b> | <b>Venir en appui des associations dans leur médiation auprès du grand public sur les risques littoraux</b>   | <b>2</b>        |
| <b><u>Action transversale 15</u></b> | <b>Organiser des Assises entre élus des communes littorales et rétro-littorales, EPCI FP, ASA, conchyliculteurs, agriculteurs, représentants du tourisme et grand public</b>    | <b>2</b>        |

| Numéro de l'action            | Libellé de l'action  | Priorité |
|-------------------------------|--|----------|
| <b>Action transversale 16</b> | Établir et mettre à jour une cartographie des méthodes de protection recensées le long de la cellule hydro sédimentaire et des actions en faveur d'une meilleure gestion des risques | 1        |
| <b>Action transversale 17</b> | Engager un suivi et une révision régulière de la stratégie et du plan d'actions "Notre littoral pour demain"   | 1        |

- valider le plan d'actions localisées sur le territoire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche élaborées dans le cadre de la démarche « Notre Littoral Pour Demain » tel que décrit ci-après :

| Sous-cellule         | Numéro de l'action       | Libellé de l'action   |
|----------------------|--------------------------|---|
| <b>Surville</b>      | Action 2 – Surville      | Planifier un recul progressif des habitations de la Poudrière et de la Huberdière   |
| <b>Saint Germain</b> | Action 1 – Saint Germain | Relocaliser progressivement tous les secteurs d'habitat denses de Saint-Germain-sur-Ay et Bretteville-sur-Ay Plage qui sont en zones à risques  |
| <b>Saint Germain</b> | Action 2 – Saint Germain | Déterminer le devenir et la gestion des polders renaturés autour du havre de Saint-Germain  |
| <b>Saint-Germain</b> | Action 3 – Saint-Germain | Préparer la relocalisation progressive de Printania Plage en fonction du risque identifié   |
| <b>Geffosses</b>     | Action 1 - Geffosses     | Prévoir l'adaptation de la zone conchylicole de Pirou, voire sa relocalisation dans un second temps, et la desserte vers la cale de la Bergerie |
| <b>Geffosses</b>     | Action 2 - Geffosses     | Prévoir la relocalisation de la STEP de Pirou   |
| <b>Geffosses</b>     | Action 3 - Geffosses     | Monter un groupe de réflexion sur l'intérêt de maintenir la portion de la D650 entre Pirou et Blainville-sur-Mer                                |

### **GEMAPI : Validation des actions à mettre en œuvre sur les zones les plus fragiles du littoral communautaire**

DEL20200226-048 (8.8)

Les côtes manchoises ont récemment subi les assauts de trois tempêtes successives, dont deux lors des pleines mers de vives eaux, avec des hauteurs d'eau dépassant les 12 mètres et des surcotes pouvant atteindre 40 cm.

Sur le littoral de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, des dégâts d'ampleur variée ont ainsi été constatés (érosion importante des massifs dunaires, mise à nu d'ouvrages de protection, déchaussement de cales). Les trois secteurs les plus fragiles (côte ouest de la pointe du Banc à Saint-Germain-sur-Ay, au nord de l'ouvrage bétonné à Printania à Créances et au nord de l'enrochement à Pirou), régulièrement rechargés en sable par la Communauté de Communes, ont été particulièrement touchés.

Par conséquent, à l'approche des prochaines grandes marées, prévues du 9 au 14 mars puis du 7 au 11 avril 2020, et afin de faire face à d'autres événements tempétueux potentiels pendant ces périodes, il est proposé de procéder à de nouveaux rechargements en sable d'urgence, principalement sur les zones précitées, avant le 9 mars 2020.

Suite aux constats réalisés sur les sites les plus fragiles ou ayant le plus souffert des récentes tempêtes ainsi que des analyses des stocks de sable présents sur l'estran, il apparaît nécessaire, après échanges avec les services de la DDTM, de mobiliser environ 8 000 m<sup>3</sup> sur le secteur de Saint-Germain sur Ay, 3 000 m<sup>3</sup> à Créances devant le village de Printania et 1 500 m<sup>3</sup> sur une portion littorale située au sud de la digue de Pirou. En effet, bien que le secteur nord soit habituellement rechargé, le stock sédimentaire demeure conséquent et un embryon dunaire se reconstitue en partie basse sous l'effet du vent. Sur Saint-Germain-sur-Ay, le volume apporté pourrait être plus conséquent afin d'offrir une plus grande résistance aux effets de la mer mais le stock disponible sur la période considérée est restreint. Sur la base de ces volumes et d'un coût unitaire moyen, le montant des dépenses prévisionnelles serait de 45 000 euros TTC.

Parallèlement, il paraît intéressant de procéder à un regarnissage des épis en bois tressé, mis en place en 2017 sur Créances et Pirou, qui se sont trouvés, pour ceux restant, mis à nu en partie basse. Le coût prévisionnel de cette opération serait de l'ordre de 9 000 euros TTC.

Ces types de travaux sont éligibles à des subventions d'Etat, voire du Conseil départemental.

Parallèlement, le cabinet CASAGEC Ingénierie finalise l'étude hydro-sédimentaire de l'évolution du trait de côte en lien avec la présence de l'enrochement à Saint-Germain-sur-Ay dans sa partie sud. La Communauté de Communes disposera donc prochainement d'outils d'aide à la décision concernant les actions à mener dans ce secteur pour atténuer le recul du trait de côte. De plus, compte tenu des premiers résultats et comme indiqué lors d'une précédente réunion de conseil communautaire, ce même type d'études pourrait être réalisé à l'échelle des autres secteurs sensibles.

Par ailleurs, au vu des constats favorables sur le littoral de la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage et des échanges avec le service Mer et Littoral de la DDTM, il est proposé d'étudier, dans le courant de l'année 2020, l'opportunité d'implanter des pieux hydrauliques dans les sites favorables, en les associant le cas échéant à d'autres méthodes de protection douce (rechargement, pose de ganivelles et de fascines...).

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des votants, décide :

- de valider le programme de travaux de rechargement en sable et de regarnissage des épis en bois tressé sur le littoral de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche à réaliser avant les grandes marées prévues au mois de mars et d'avril 2020,
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat et du Département de la Manche,
- d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente décision,
- d'autoriser le Président à engager et à mandater les dépenses ainsi qu'à recouvrer les recettes correspondantes.

**Les délibérations ont été visées par la Sous-Préfecture le 2 mars 2020.**

**Les délibérations ont été affichées le 2 mars 2020.**